

REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTO

Med Métiers – 2019

ARTICLE 1 – OBJET

Med Métiers, L'Institut Supérieur Privé des Métiers Industriels -, SARL d'Associé Unique au capital de 100 000 Dirhams, ayant son siège social à BD Al Qods, quartier Californie – Casablanca, inscrite au registre du commerce de la Ville de Casablanca sous le numéro 325341, organise un jeu-concours de photographie consistant à **prendre des photos qui représentent les différents sites industriels de la ville de Tanger**. Ces photos seront publiées sur la page Facebook Med Métiers – Évènement du Jeu, et seront évaluées par jury nommé par l'organisateur et chargé de désigner les gagnants.

ARTICLE 2 – LES CONDITIONS D'ACCES AU JEU

- Ce concours photo est ouvert à l'ensemble des jeunes amateurs ou professionnels de la photographie.
- Les membres du jury et le corps administratif de Med Métiers sont exclus.
- Il faut envoyer une photo prise par le participant, dont il est l'unique titulaire du droit d'auteur, et atteste avoir obtenu le consentement des individus apparaissant sur les photos et dégage Med Métiers de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises
- La seule participation au jeu vaut acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 – LES MODALITES D'ACCES AU JEU

Pour que la candidature à la participation au jeu soit validée par l'entité organisatrice, les étapes suivantes doivent impérativement être accomplies :

- La participation doit se faire sur la page Facebook Med Métiers – Évènement du Jeu, contenant les coordonnées réelles du participant (Nom, Prénom, Email, Numéro de téléphone portable), la photographie, la date et le lieu de la prise photo et un commentaire ou une brève description (facultatif).
- Tout participant s'engage à envoyer une photographie dont il est lui-même l'auteur.
- Les photos doivent respecter le thème du concours « Le Tanger industriel au fil du temps »
- Une seule participation par personne est acceptée
- Si l'un des candidats entend renoncer à sa participation au concours, il se doit d'informer Med Métiers dans un délai d'une semaine avant la date de clôture du concours, afin que sa photo soit retirée de la sélection.
- Les participations qui ne suivent pas le règlement ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4 – MECANISMES DU JEU

4.1. Contenu de la photo :

La photo doit représenter les différents sites industriels de Tanger, faire connaître et valoriser son passé et son présent en tant que ville industrielle.

4.2. Date et durée du jeu

Le jeu concours est ouvert jusqu'au **Samedi 4 Mai 2019**, inclus. Passée cette date, aucune participation ne sera acceptée.

Il est accessible 24 heures sur 24 sur Facebook.

4.3. Sélection du gagnant

L'évaluation des photos en compétition sera effectuée par un jury composé d'experts et de personnes reconnues et qualifiées en photographie désignées par Med Métiers et ce, selon les critères de jugement détaillés ci-après. Il est à noter que les décisions du jury sont souveraines.

4.4. Critères de jugement

Les photos gagnantes seront choisies selon les trois critères ci-après :

1. **Adéquation avec la thématique du concours « Le Tanger industriel au fil du temps »**
2. **L'originalité et les qualités techniques de la photo :**
 - ✓ **Netteté, Mise au point, cadrage, contraste, saturation...**
 - ✓ **En haute définition et de format JPEG**
 - ✓ **En couleur OU en noir et blanc.**
 - ✓ **Les photos modifiées par un logiciel sont acceptées.**
3. **Le buzz créé avec la photo sur Facebook : les photos ayant généré le maximum d'interactions (likes, commentaires et partages) ont plus de chance de gagner.**

4.5. Dotations et gains

Le TOP 3 des photos sera récompensé par les cadeaux ci-après :

- **1^{er} Prix : Une Caméra Go Pro**
- **2^{ème} Prix : Une tablette**
- **3^{ème} Prix : Une Enceinte Bluetooth**

Une exposition des meilleures photographies aura lieu également à la Direction Régionale de la culture à Tanger avec une mise en valeur des 3 photographies gagnantes.

Les candidats peuvent venir en famille et entre amis le jour de l'exposition.

4.6. Proclamation des gagnants

La proclamation des gagnants aura lieu après vérification de leur éligibilité au gain des dotations les concernant. Les gagnants seront directement informés par Med Métiers par mail dans un délai de dix jours à compter de la fin du jeu. Les gagnants disposeront d'un délai de dix jours pour retirer les lots gagnés auprès des Med Métiers - Centre de Tanger (Lotissement Ghandouri, route de Malabata) faute de ce faire, le même lot sera attribué au participant classé juste après lui.

Med Métiers ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Il est expressément déclaré que du seul fait de l'acceptation de son prix, le participant gagnant autorise Med Métiers à utiliser sa photo de participation, son nom et prénom ainsi que l'indication de sa ville de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle sur le site internet et les réseaux sociaux de Med Métiers, sans que cette utilisation puisse donner lieu à un quelconque droit ou rémunération autres que le prix gagné.

Dans le cas où il s'avérerait que le participant gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot gagné ne lui sera pas remis et restera acquis à Med Métiers.

Le participant garantit à Med Métiers l'authenticité de son identité et de ses coordonnées personnelles. Toute fausse déclaration en matière d'identité entraînera automatiquement l'élimination du participant et, le cas échéant, le remboursement à Med Métiers de la valeur du lot déjà envoyé.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE - PROPRIETE - DECLARATION

Med Métiers se dégage de toute responsabilité liée au droit à l'image. Le Participant autorise Med Métiers à utiliser ses contributions à des fins de communication non commerciales exclusivement liées à l'opération.

Toute contribution fait l'objet d'une modération. Med Métiers est libre de refuser ou supprimer tout contenu, y compris ceux déjà en ligne sur sa page Facebook ne répondant pas aux conditions du règlement ou qui présentent un caractère prohibé, raciste, politique, religieux, diffamatoire, malveillant.

Le Participant autorise Med Métiers à utiliser sa ou ses contributions pour une durée n'excédant pas cinq ans et ce, dans un but non commercial et exclusivement lié à l'opération.

Med Métiers ne saurait être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative, de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillance externes.

Med Métiers pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à l'organisateur, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Conformément à la législation en matière de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation par un tiers de tout ou partie des composantes de ce jeu sont strictement interdites.

Med Métiers ne saurait être responsable de toute action malveillante tendant à porter atteinte à un ou plusieurs éléments de la propriété intellectuelle ou industrielle faisant partie du jeu tels que plagiat, piratage, reproductions non autorisées émanant de tiers et ce, sans préjudice de recours à toutes voies de droit jugées utiles en la matière.

Article 6 : Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au Jeu. Elles sont exclusivement destinées à Med Métiers. Les informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Med Métiers ne pourra être tenue responsable de l'utilisation des données à caractère personnel dont la Société Facebook® pourrait avoir connaissance du fait de leur diffusion sur sa plateforme. Chaque participant dispose, conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel : la loi 09-08, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations la concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en remettant un courrier à Med Métiers, Lotissement Ghandouri, Tanger.

Article 7 : Responsabilité de Facebook

La Société Facebook n'est pas l'organisatrice de ce Jeu et ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ces modalités et /ou de son déroulement. Ce Jeu n'est ni géré ni sponsorisé par Facebook®. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce Jeu sont collectées par Med Métiers et non par Facebook®.
